

Convention de soutien conjoint pour les « compagnies montantes »

Période 2007-2009

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par

Monsieur Patrice Mugny

Conseiller administratif chargé du Département des affaires culturelles

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Monsieur Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique

La Fondation Pro Helvetia (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Monsieur Pius Knüsel, Directeur

Monsieur Andrew Holland, Chef de la division danse

L'association Neopostist Ahrrrt – Compagnie Foofwa d'Imobilité (ci-après la Compagnie)

représentée par

Monsieur Frédéric Gafner alias Foofwa d'Imobilité, Directeur artistique

Préambule

La Fondation Pro Helvetia, les Cantons et les Villes de Suisse,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces oeuvres,

s'engagent à développer un principe de *convention de soutien conjoint* au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire aux soutiens apportés par le Canton et la Ville concernés. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées, en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

La loi Fédérale concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447);
La loi sur l'administration des communes (B6 05),
La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (C3 05),
La loi sur les indemnités et les aides financières (D1 11)
Les statuts de la Compagnie,

Vu

Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

Que la Compagnie répond aux conditions suivantes :

- une production régulière de spectacles,
- l'organisation de tournées en Suisse et à l'étranger,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, qui a le potentiel nécessaire pour s'imposer,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle :

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 - Engagements financiers du Canton et de la Ville

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 30'000 francs. Ce montant est alloué pour la création et la sensibilisation à la danse contemporaine. Un éventuel soutien complémentaire d'aide à la tournée devra faire l'objet d'une demande séparée de la part du bénéficiaire.

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 50'000 francs.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention de l'Etat et 40'000 francs de la Ville en janvier, 50% de la subvention de l'Etat et 10'000 francs de la Ville en juillet de chaque année.

La compagnie est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

Article 3 - Engagements financiers de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie en dehors de ses frontières linguistiques et à l'étranger (frais de voyage, frais de transport, frais de fonctionnement liés aux tournées) par une contribution annuelle de 70'000 francs versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité du contrat.

Article 4 - Subventions en nature

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

Article 5 - Projet artistique de la Compagnie

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

Article 6 - Engagements de la Compagnie

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres chorégraphiques qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage à effectuer un travail de sensibilisation à la danse contemporaine. Ce travail consiste à faciliter l'accès des écoles genevoises aux productions de la Compagnie. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

Par ailleurs, elle s'efforcera de se produire à 8-10 reprises en au moins 3 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Article 7 - Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

Article 8 - Excédent et déficit

La Compagnie est responsable de ses résultats. Elle conserve les excédents de produits et supporte les excédents de charges.

En cas de réalisation d'un bénéfice durant la période de la convention, la Compagnie le reporte sur l'exercice suivant. Le bénéfice réalisé en fin de période sera restitué ou déduit selon les modalités définies par les parties subventionnantes.

Article 9 - Rapport d'activités et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard à fin février à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- énumération des principales évolutions et modifications,
- comptes annuels.

Les comptes seront présentés conformément à la directive du département de l'instruction publique de l'Etat de Genève (Directive du DIP sur les états financiers).

Article 10 - Echanges d'informations et suivi du contrat

Au mois de septembre de chaque année, la Compagnie remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants :

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- plan financier actualisé et budget pour les tournées.

Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie pour toutes ses éventuelles questions.

Les partenaires de la convention se rencontreront une fois par année pour un échange d'informations.

Article 11 - Promotion des activités

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie doit figurer de manière très visible la mention « Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et Canton de Genève et de Pro Helvetia ». Les logos des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

Article 12 - Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses : cf annexe 1).

Article 13 - Evaluation

En août 2008, une rencontre est prévue pour s'assurer que les conditions de la convention sont bien remplies. Début 2009, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2007 et 2008 ainsi que des éléments connus de 2009. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard en mars 2009. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la Compagnie.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 14 - Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

Les subventionneurs décideront avant fin mars 2009 si la Compagnie sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2009. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 15 - Résiliation

La convention peut être dénoncée :

- par les subventionneurs si les conditions requises pour l'octroi des subventions ne sont plus réunies,
- par la Compagnie pour tout autre motif.

La restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie se dissout ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Article 16 - Entrée en vigueur

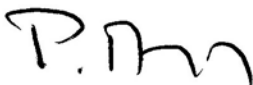
La présente convention entre en vigueur rétroactivement après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève le 29 mars 2007 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Patrice Mugny

Conseiller administratif chargé du département
municipal des affaires culturelles



Pour la République et Canton de Genève :

Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du département de
l'instruction publique



Pour Pro Helvetia :

Pius Knüsel

Directeur



Andrew Holland

Chef de la division danse



Pour la Compagnie Foofwa d'Imobilité :

Frédéric Gafner alias Foofwa d'Imobilité

Directeur artistique



Annexe 1

Adresses et contacts

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

- www.ville-ge.ch/culture/services_ac/logos.html
- www.geneve.ch
- www.pro-helvetia.ch

Association Neopostist Ahrrrt
Compagnie Foofwa d'Imobilité
Case postale 1911
1211 Genève 1

Tél. : bureau - 022 310 07 62, Foofwa - 079 668 58 92, Simone Toendury - 079 407 07 91
E-mails : foofwa@foofwa.com, admin@foofwa.com, diff@foofwa.com

Compte

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Neopostist Ahrrrt Association
Compte postal 17-208663-5

Annexe 2: Projet artistique 2007-2008-2009

Projets prévus pour 2007

Créations :

Création de Corina Pia et Foofwa d'Imobilité au Théâtre du Galpon à Genève en février 2007

Un duo qui met en avant la rencontre de deux chorégraphes et la découverte de leurs styles différents.

Création de plusieurs modules de *dansongs*, entre chanson et danse de 2 à 5 minutes dès fin 2006 en prévision de la création complète, intitulée *L'Art éduQ* en 2009.

Présentation de ces modules dans des petits théâtres, des cabarets, des cafés et bars, afin d'une part d'élargir le public de la danse contemporaine et d'autre part de produire petit à petit, en lien avec les réactions du public. Ces dansongs seront interprétés par quatre à six danseurs et formeront la création complète *L'Art éduQ* (titre provisoire) en 2009.

Nouvelle création : *Dés/illusions – The Making of Spectacles* (titre provisoire) fin 2007 – début 2008

Spectacle-produit sur la production en continu de la danse-en-théâtre pour cinq danseurs.

« L'Histoire de la Danse par Ceux et Celles qui la Font » une création vidéo / documentaire

Suite aux interviews d'une quinzaine de danseurs et chorégraphes internationaux sur LEUR histoire de la danse, Foofwa a mandaté Ruth Childs et Antoine Lengo pour monter un projet de vidéos incluant ces interviews. « L'Histoire de la Danse par Ceux et Celles qui la Font » est un effort pour appréhender l'historicité de la danse de l'intérieur : donner la parole aux acteurs directs de la danse de maintenant et d'avant (Merce Cunningham, Daniel Larrieu, Carlotta Sagna, Noemi Lapzeson, Beatriz Consuelo et d'autres). L'idée est aussi que l'interviewer soit lui-même un acteur de la scène de danse pour poser des questions très pointues sur les diverses pratiques de la danse.

Nous commencerons à développer un plan de structuration (montages, traductions) et chercherons des partenaires et des aides financières dans les institutions du patrimoine culturel et du documentaire vidéo. Ces DVDs seront ensuite distribués aux écoles de danse, aux médiathèques de la danse (ADC, Archives suisses de la danse, médiathèques du Centre National de la Danse et de la Maison de la Danse à Lyon, entre autres).

La dimension pédagogique et de sensibilisation du public dans ce projet est importante.

Performances :

« Un non lieu hors du temps » à la Villa Bernasconi, Lancy, du mercredi 28 au dimanche 32 février 2007 (série incluant deux autres propositions chorégraphiques de Marcela San Pedro et Caroline de Cornières)

Dance-in performatif, audio-visuel, politique et culinaire de 4 jours et 4 heures ouvert à tout public.

En 2004, Foofwa d'Imobilité avait conduit avec Antoine Lengo une performance duo de 72 heures de présence au Théâtre de l'Usine, durée pendant laquelle le public et la

communauté chorégraphique était invitée à partager débats sur l'interprétation et la danse en général, films et enregistrements radios, vidéos et musique. A l'occasion de « L'Aménagement du Terroart », 7 chorégraphes, 4 programmeurs, plus de 15 danseuses, des acteurs de théâtre et une dizaine d'inconnus avaient partagé leurs points de vue autour d'un verre ou deux...

Fin février-début mars 2007, Antoine et Foofwa reconduiront l'affaire, en lien avec l'infrastructure de la Villa Bernasconi et la conjoncture actuelle, notamment le non-lieu de la Maison de la Danse à Genève. La communauté chorégraphique genevoise sera invitée à participer aux discussions, ainsi que les subventionneurs, programmeurs, critiques, journalistes, et tout un chacun. Ces cent heures de présence et absence dansées intégreront des créations culinaires de Corina Pia à l'entrée, des installations vidéo aux étages ainsi que des apparitions d'invités fantomatiques au rez-de-chaussée plongé dans l'obscurité absolue.

Conférences et projets de sensibilisation du public :

Conférences dansées

Foofwa d'immobilité, intéressé autant par l'avant-garde que par le passé, propose d'apporter son point de vue de danseur, pédagogue et chorégraphe.

Foofwa tente, à l'aide d'enregistrements d'interviews d'artistes, mais aussi par des démonstrations d'interprétations de différents styles et en présentant ses réflexions théoriques, des témoignages, des anecdotes et expériences personnelles sur la danse, de penser l'histoire de la danse d'une façon kinesthésique et plus proche de la pratique.

Il participera à 2 collaborations de cet ordre en 2007.

La première est un cycle de 4 conférences dansées sur l'Histoire de la Danse avec Christina Thurner, à la Gessnerallee à Zürich. Le 12 et 19 décembre en 2006, le 23 janvier et le 6 février en 2007.

La deuxième collaboration est une conférence dansée sur l'influence de Merce Cunningham en compagnie d'Annie Suquet le 19 mars 2007 à l'Université de Genève, présentée par le Passdanse.

Des Soirées de discussions et de débats sur la Danse

Foofwa prévoit l'organisation des soirées de discussions sur la théorisation et l'analyse de la danse. L'objectif est de développer la conscience intellectuelle des actions chorégraphiques et rendre plus pointus les débats sur la danse à Genève, ainsi que d'imaginer une critique de la critique journalistique telle qu'elle se pratique. Le public visé sont les personnes intéressées par la danse et son analyse.

Ces soirées de discussion seront organisées en collaboration avec le Passdanse ou d'autres institutions intéressées.

Les classes quotidiennes

Initiative unique en son genre en Suisse, Foofwa propose depuis 2005 des classes quotidiennes gratuites destinées aux professionnels. Cette action défend plusieurs idées :

- offrir un entraînement quotidien aux danseurs
- offrir la gratuité, les danseurs n'ayant pas les moyens de payer quotidiennement le prix d'une classe
- réunir différentes personnes de la communauté genevoise de danse et se tenir au courant des activités de chacun
- rencontrer des danseurs professionnels d'autres horizons de passage à Genève
- familiariser les danseurs à mon approche du mouvement
- développer la formation de danseurs pré-professionnels (issus du Ballet Junior ou de la Compagnie Virevolte)
- mieux connaître des danseurs sur un long terme et ainsi d'éviter de conduire des auditions (doute d'ordre éthique sur la culture des auditions...)

Remarques

- Les professeurs de ces classes ne sont pas rémunérés. Mais dans le futur, il faudrait débloquer un budget de 24'000 francs par année pour pouvoir le faire.
- En marge des danseurs professionnels, quelques amateurs (acteurs, circassiens, créateurs non-danseurs) ainsi que des professeurs de danse suivent ces cours.
- Une moyenne de dix danseurs par cours sont présents.

Depuis septembre 2006, Neopositst Ahrrrt, s'est organisé pour que ces classes aient un lieu fixe et une continuité.

Le Conservatoire Populaire de Musique a accepté d'accueillir ces classes tous les matins de l'année. Foofwa a proposé que les professeurs du Conservatoire puissent suivre les cours et s'entretiennent avec lui sur la pédagogie de la danse contemporaine.

Les cours sont animés tous les jours de l'année lorsque Foofwa est en tournée, ces classes seront dirigées par des collaborateurs proches et amis enseignants, comme Anja Schmidt, Tamara Bacci, Maud Liardon, Filibert Tologo, Corina Pia et Beatriz Consuelo. Le projet est d'inclure dans le futur, d'autres acteurs de la communauté genevoise de danse, comme Noemi Lapzeson, Cindy van Acker etc.

Dans la continuité de ces classes quotidiennes, Foofwa aimerait animer des stages gratuits examinant le processus de création et la pratique de la composition chorégraphique. Un stage d'une ou deux semaines par année serait conduit. L'idée est de familiariser les professionnels avec les concepts et les pratiques compositionnelles de ses chorégraphes ainsi que de permettre à de jeunes chorégraphes de développer leur sens choré-créatif. On peut imaginer d'autres chorégraphes s'exprimant sur leur travail et ainsi donner différents points de vue.

Projets prévus pour 2008

Créations :

Développement et présentation des *Dansongs* en vue du projet global de la pièce *L'Art éduQ* pour 2009

Projet de recréation d'anciens solos et pièces de groupes pour les filmer

Une sélection des pièces de Foofwa sera choisie pour être recréées et adaptées en vue d'une captation cinématographique. Ces films seront des œuvres artistiques en soi et naissent d'un travail d'interaction entre le réalisateur et le chorégraphe. Des nouvelles formes entre les deux expressions artistiques peuvent voir le jour. L'idée c'est de travailler avec une institution comme « pôle cinéma de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts » ou une institution similaire. Plusieurs élèves ou assistants pourraient s'impliquer dans ce projet de films-spectacles.

Parallèlement nous allons chercher des financements auprès des fonds d'aide aux projets films et vidéos.

Ces films pourront être diffusés aussi bien dans des festivals de films expérimentaux (festival de court-métrage) que dans spectacles et conférences de Foofwa d'Immobilité, ainsi que dans les écoles et classes/stages de danse.

Des partenariats avec des théâtres (l'ADC, à la salle des Eaux-Vives le Théâtre de l'Usine, le Grütli, le Centre National de la Danse de Pantin, la Kitchen de New York) sont aussi prévus.

Ces vidéos ou films pourront également être utilisés comme un objet de promotion plus pointu que celui des captations de spectacle.

Une fois ces pièces recréées, certaines pourront à nouveau faire partie du répertoire.

Conférences et projets de sensibilisation du public :

Conférences-démonstrations pour les écoles de danse à Genève

Pour l'année 2008, Foofwa prévoit une série de conférences-démonstrations dans les écoles de danse de Genève (et peut-être dans d'autres villes de Suisse). Ce travail propose une sensibilisation au professionnalisme et à la création chorégraphique. Foofwa lui-même et certains autres danseurs de sa compagnie ont été formés à Genève. Ils ont tous fait carrière à l'étranger avant de revenir pour créer au pays. Ils pourront élargir le champ de connaissance et proposer un témoignage intéressant à ces futurs professionnels. Et les sensibiliser un peu plus à la pratique de la danse contemporaine.

Continuation des classes quotidiennes, des stages et des discussions théoriques.

Projets prévus en 2009

Créations :

Création de la version complète de *L'Art éduQ*

Conférences et projets de sensibilisation du public :

Développement du projet vidéo de « L'Histoire de la danse par Ceux et Celles qui la Font » et sa diffusion

Caravane de la Danse

Foofwa prévoit d'organiser en 2009 une tournée dans différentes villes en Suisse, dont la population connaît très peu la danse contemporaine. Il s'agit d'une sorte de caravane de la danse contemporaine ; « prêcher la bonne parole de la danse contemporaine » à la fois d'une façon simple et ludique, en proposant les plus accessibles des pièces du répertoire et des discussions ouvertes avec le public.

Continuation des classes quotidiennes, des stages et des discussions théoriques.

Annexe 3: Plan financier triennal

FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
	2007	2008	2009
1. Salaires fixes			
Chargée de diffusion 80%	48'000	48'000	48'000
Administratrice 40%	24'000	24'000	24'000
Total salaires bruts	72'000	72'000	72'000
Charges sociales patronales 18%	12'960	12'960	12'960
Total salaires fixes TTC	84'960	84'960	84'960
2. Frais d'exploitation			
Location bureau	2'400	2'400	2'400
Matériel bureau et informatique	10'000	1'000	2'000
Frais administratifs	6'000	5'000	5'000
Promotion, communication	8'000	4'000	4'000
Vérification des comptes	1'000	1'000	1'000
Assurance matériel et RC	2'000	2'000	2'000
Défraiements, frais de déplacements	1'000	1'000	1'000
Total frais d'exploitation	30'400	16'400	17'400
TOTAL FRAIS FONCTIONNEMENT	115'360	101'360	102'360
FRAIS DE CREATIONS			
1. Salaires créations			
	dés/ilusions	recréations filmées	dansongs
Danseur chorégraphe 5 mois 100%	25'000	25'000	25'000
Danseur 1 3 mois 100%	13'000	13'000	13'000
Danseur 2 3 mois 100%	13'000	13'000	13'000
Danseur 3 3 mois 100%	13'000	13'000	13'000
Danseur 4 3 mois 100%	13'000	13'000	13'000
Danseur 5 3 mois 100%	13'000	13'000	13'000
Ass. artistique et technique 3 mois 100%	13'000	13'000	13'000
Créateur lumière	6'000	6'000	6'000
Créateur sonore	2'000	1'000	2'000
Vidéaste/réalisateur		8'000	
Création costumes	3'000	1'500	4'000
Total salaires bruts	114'000	119'500	115'000
Charges sociales patronales	20'520	21'510	20'700
Total salaires créations TTC	134'520	141'010	135'700
2. Frais de production			
Recherche et documentation	1'000	500	1'000
Décor, costumes et accessoires	1'500	1'500	4'000
Matériel son, lumière, technique	4'000	5'000	4'000
Défraiements, frais de transports	1'000	1'000	1'000
Total frais de production	7'500	8'000	10'000
Sous-total frais de créations	142'020	149'010	145'700
Divers et imprévu 3%	4'261	4'470	4'371
TOTAL FRAIS DE CREATIONS	146'281	153'480	150'071
FRAIS DE TOURNEES			
1. Salaires pour les répétitions et représentations: 11 représentations pièce de groupe / 20 solos			
Danseur chorégraphe - tournées répertoire	20'000	20'000	20'000
Danseur chorégraphe - conférence/workshop	15'000	15'000	15'000
Danseur 1	4'500	4'500	5'500
Danseur 2	4'500	4'500	5'500
Danseur 3	4'500	4'500	5'500
Danseur 4	4'500	4'500	5'500
Danseur 5	4'500	4'500	5'500
Technicien lumière / son	3'000	3'000	4'500
Ass. artistique et technique	12'000	12'000	14'000
Total salaires bruts	72'500	72'500	81'000
Charges sociales patronales	13'050	13'050	14'580
Total salaires tournées TTC	85'550	85'550	95'580
2. Frais de voyages et défraiements			
Voyages et transport matériel	12'000	12'000	14'000
Défraiements	10'250	10'250	12'000
Total voyages/défraiements	22'250	22'250	26'000
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	107'800	107'800	121'580
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	115'360	101'360	102'360
TOTAL FRAIS DE CREATIONS	146'281	153'480	150'071
TOTAL FRAIS DE TOURNEES	107'800	107'800	121'580
TOTAL FRAIS ET CHARGES	369'441	362'640	374'011
RECETTES			
Subventions Convention de soutien			
Ville de Genève	50'000	50'000	50'000
Etat de Genève	30'000	30'000	30'000
Pro Helvetia	70'000	70'000	70'000
Total Convention de soutien	150'000	150'000	150'000
Autres produits			
Aide aux tournées	10'000	10'000	10'000
Pro Helvetia section danse projet vidéo		20'000	
Corodis	15'000	15'000	20'000
Loterie Romande	20'000	10'000	20'000
Fondations et soutiens privés	20'000	20'000	20'000
Co-productions	20'000		25'000
Partenariat film		8'000	
Recettes de cession	95'000	95'000	105'000
Conférences et workshops	15'000	15'000	15'000
Voyages et défraiements pris en charge org.	15'000	15'000	15'000
Provisions 2006 estimées	8'092		
Total autres produits	218'092	208'000	230'000
TOTAL RECETTES	368'092	358'000	380'000
RESULTAT	-1'349	-4'640	5'989